

Hjalmar Schacht et la Belgique (1914-1940)

Par Frédéric Clavert

Hjalmar Schacht, président de la *Reichsbank*¹ (1924-1930 ; 1933-1939) et ministre de l'Économie du Reich (1934-1937) a commencé sa carrière publique à Bruxelles, en 1914. D'une certaine manière, la Belgique marque également la fin de son parcours de banquier central : en 1940, il refuse la proposition de l'armée allemande d'y travailler à nouveau. L'activité ultérieure de Schacht est marquée par l'opposition au régime nazi, la prison, le procès des grands criminels de guerre, la dénazification et le retour au monde bancaire privé.

La « relation belge » de Schacht est récurrente au cours de l'entre-deux-guerres. Elle est à l'image des liens entre Berlin et Bruxelles, qui dépendent de plusieurs facteurs : la position diplomatique de la Belgique vis-à-vis de la France, l'intérêt conjoncturel de chacun des deux pays pour l'autre et les contentieux hérités de la Première Guerre mondiale et du traité de Versailles. L'occupation de la Rhénanie, les « marks belges », les réparations et Eupen et Malmédy sont ainsi au cœur des relations germano-belges.

De 1914 à 1940, ces dernières connaissent plusieurs phases. Dans les premières années, l'Allemagne occupe la Belgique (1914-1918). De 1920 à 1930, les relations entre les deux pays reflètent l'ambiance européenne : tendues jusqu'en 1924, elles peuvent connaître des rapprochements intéressants par la suite avant de commencer à se dégrader. De 1930 à 1936, une certaine incertitude existe : la Belgique est alors à la recherche d'un nouveau modèle pour sa diplomatie qui, après l'échec du Bloc Or, aboutit de 1936 à 1940 à l'« indépendance » belge. Cette forme de neutralité engendre des tentatives d'amélioration des relations avec Berlin, avant une nouvelle occupation de la Belgique.

De 1914 à 1940, le parcours de Schacht illustre ces problématiques. Il participe à la définition des buts de guerre et à l'occupation de la Belgique (1914-1916). Lorsqu'il accède à la présidence de la *Reichsbank*, sa politique vis-à-vis de Bruxelles est d'abord encadrée par l'« esprit de Locarno » (1924-1928), mais les relations avec la Belgique

¹ La *Reichsbank* était la banque centrale de l'Allemagne unifiée, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

se dégradent en raison des difficultés liées aux travaux des experts à Paris (1929-1930). Dans les années qui suivent, Schacht est écarté du pouvoir. À son retour en 1933, la Belgique ne joue pas de rôle particulier avant 1936 : elle subit, comme les autres puissances, la politique de restriction des transferts puis le mercantilisme du III^e Reich. Mais, à partir de 1936, la Belgique revient au premier plan : la dévaluation du *belga* (1935), la diplomatie d'indépendance (1936) et la mission van Zeeland (1937-1938) lui donnent un rôle important. Schacht utilise alors ses contacts à Bruxelles - mais également en France - pour tenter de valoriser son réseau international au sein du III^e Reich afin de conserver son pouvoir tout en réorientant la politique commerciale nazie. À la fin de 1937, son échec l'éloigne de la Belgique : en 1940, il refuse de retourner à Bruxelles.

I. Schacht, la Belgique et la guerre

Envahie en août 1914, la Belgique est au centre des discussions allemandes sur les buts de guerre¹. Comme d'autres experts allemands, Hjalmar Schacht, jeune fondé de pouvoir de la *Dresdner Bank*, est invité à réfléchir à l'avenir de la Belgique alors qu'une guerre courte est à l'ordre du jour. Une fois l'espoir d'une victoire rapide évanoui, Schacht rejoint l'administration civile d'occupation à Bruxelles.

A. Les buts de guerre

Au mois d'août 1914, l'Allemagne espère une victoire rapide et définit en conséquence ses buts de guerre. Dans ce cadre, Hjalmar Schacht réfléchit au rôle économique et financier que pourrait jouer la Belgique dans une Europe dominée par l'Allemagne. Comment ce royaume peut aider le commerce international du Reich à s'affranchir de Londres ? Une alternative découle de cette question : faut-il annexer la Belgique au Reich ou mettre en place une Union monétaire entre le Reich et le royaume belge ? Max Warburg, banquier de Hambourg, tente de résoudre ce dilemme en discutant de l'introduction du mark en Belgique². Il suggère d'utiliser les capitaux excédentaires dont dispose cette dernière par un rapprochement économique et politique entre Berlin et Bruxelles, où le port d'Anvers jouerait un rôle déterminant.

¹ SOUTOU, Georges-Henri, *L'Or et le sang : Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*. Paris : Fayard. 1989. 963 pages, premier chapitre.

² Bundesarchiv (BARCH) Koblenz, Nachlaß Schacht, N/1294/1, « Die Einführung der Markwährung in Belgien. Gutachten erstattet Seiner Exzellenz dem Herrn Generalgouverneur ».

Un mémorandum de Schacht complète les propositions de Warburg³. Il n'y préconise pas l'annexion de la Belgique au Reich, car elle ne pourrait plus jouer le rôle d'avant-poste économique allemand. En effet, jusqu'en 1914, Berlin a pu faire passer des compagnies britanniques ou françaises sous son influence par le biais d'entreprises belges, comme les sociétés de tram de Barcelone, Buenos Aires et Rosario. Schacht lance alors plusieurs pistes. En premier lieu, il souligne la nécessité militaire et économique de maîtriser les chemins de fer belges par le biais d'une société contrôlée par les Allemands. En second lieu, il réaffirme l'importance d'Anvers, seul port pouvant concurrencer Londres ou Rotterdam pour les relations économiques de l'Allemagne avec l'outre-mer. Le Reich pourrait alors exercer une emprise sur les bourses et banques belges. Enfin, Schacht suggère d'introduire le mark en Belgique par la création de deux filiales de la *Reichsbank* à Bruxelles et à Anvers.

Les mémorandums de Warburg et de Schacht illustrent l'importance stratégique de la Belgique pour Berlin. Ils remettent en cause, conséquence de la Première Guerre mondiale, une donnée fondamentale de la diplomatie britannique depuis les années 1830 : garder Anvers sous contrôle belge pour éviter toute menace sur les côtes anglaises.

Le chancelier Bethmann-Hollweg a néanmoins peu pris en compte ces travaux⁴. Essentiellement économique, son plan du 9 septembre 1914 prévoit une annexion des terres orientales belges, rattachées à un Luxembourg qui serait intégré au Reich, et une extension à l'Ouest aux dépens de la France. La Belgique serait intégrée à un système économique et politique plus vaste regroupant la *Mitteleuropa* autour de l'Allemagne et deviendrait un État vassal du Reich⁵. La France devrait subir des pertes territoriales, une lourde indemnité à payer à ses opposants et devait signer un accord commercial la rendant dépendante du Reich. L'union douanière en Europe centrale prévue dans ce plan a un dessein politique, assurer la sécurité du Reich. Les personnalités issues du monde économique la souhaitent par contre pour se prémunir contre la puissance des autres blocs économiques, russe, anglais et américain.

³ *Ibid.*, « Wirtschaftliche Mindestforderungen betreffs Belgien »

⁴ SOUTOU, Georges-Henri *L'or et le sang... op. cit.*, p. 25

⁵ GIRAULT, René Girault, FRANK, Robert *Turbulente Europe et Nouveaux mondes 1914-1941*, Paris, 1998 (2^e édition), p. 18 ; POIDEVIN, Raymond, *L'Allemagne et le monde au XXe siècle*, Paris : Masson, 1983, 292 pages, p. 65 et suivantes. Et le 1^{er} chapitre de SOUTOU, Georges-Henri, *L'Or et le Sang... op. cit.*, La notion de « *Mitteleuropa* » est à la fois géographique (l'Europe centrale) et culturelle, centrée sur l'Allemagne.

Dans ces débats sur les buts de guerre allemands en Belgique, Schacht est difficile à situer. Cependant, certains indices existent : il a été au début du siècle proche de Hans Delbrück, député des *Freikonservativen* devenu ministre de l'Intérieur du Reich et suppléant du chancelier Bethmann-Hollweg⁶. Delbrück, critique vis-à-vis du projet d'union douanière de son chef de gouvernement, mène toutefois les négociations avec les autres administrations pour son éventuelle mise en place. Comme Schacht, il refuse, contrairement à Alfred Hugenberg par exemple, une annexion de la Belgique mais plaide pour une forme de protectorat⁷. Delbrück avait fondé la « société du mercredi »⁸ dont faisaient parties l'universitaire Max Weber, l'industriel Walter Rathenau ou bien le président de la *Deutsche Bank* et son adjoint Helfferich. Peut-on en déduire des liens entre Schacht et Delbrück que le premier a travaillé pour la « société du mercredi » qui a présenté à Bethmann-Hollweg le 3 septembre un plan modéré de buts de guerre ?

Quelque soit la réponse à cette question, la guerre s'enlise et la discussion sur les buts de guerre est dès lors moins importante. L'urgence est alors la gestion des territoires occupés : Schacht est appelé à Bruxelles.

B. L'administration civile

L'offensive franco-britannique sur la Marne du 6 au 9 septembre 1914 met fin aux espoirs de guerre courte. La Belgique change alors de statut dans la politique du Reich : de territoire à organiser pour l'après-guerre, elle devient durablement terre d'occupation. Schacht et d'autres figures montantes du monde bancaire allemand sont alors envoyés à Bruxelles⁹, où deux éléments importants pour l'avenir de Schacht émergent, qui mélagent relations internationales et expérience personnelle : l'occupation et la naissance des « marks belges » d'une part et une première expérience personnelle dans le domaine monétaire d'autre part.

À Bruxelles, à partir d'octobre 1914, Schacht et d'autres financiers se chargent du délicat problème des coûts d'occupation de la Belgique¹⁰,

⁶ SCHACHT, Hjalmar, *76 Jahre meines Leben*, Bad Wörishofen, 1953, p. 121. La *Freikonservative Partei* est un parti ayant soutenu la politique d'unité du chancelier Bismarck. Il a disparu en 1918.

⁷ Pour Hugenberg, v. par exemple, SOUTOU, Georges-Henri, *L'or et le sang... op. cit.*, p. 60 et suivantes.

⁸ *Ibid.*, p. 25

⁹ KOPPER, Christopher, *Hjalmar Schacht. Aufstieg und Fall von Hitlers mächtigstem Bankier*, Hanser, 2006, p. 43 pour une liste des membres de l'administration civile appartenant à l'élite du monde bancaire allemand.

¹⁰ SCHACHT, Hjalmar, *op. cit.*, p. 167.

dans la perspective d'une guerre longue. Schacht participe alors au projet de von Lumm, membre du directoire de la *Reichsbank*, qui propose d'introduire dans le royaume occupé une nouvelle monnaie. Le gouvernement ayant émigré, les neuf provinces belges émettent un emprunt à la hauteur des coûts d'occupation pour gager la monnaie. La Société Générale de Belgique joue alors le rôle de banque d'émission. Schacht et Felix Somary¹¹ sont probablement les deux principaux concepteurs de ce plan¹². Ils s'opposaient cependant sur le rôle futur de Bruxelles dans l'Europe d'après-guerre. Le second désirait une annexion économique de la Belgique, pour utiliser ainsi Bruxelles comme capitale financière du Reich. Le premier, en bon représentant de la *Dresdner*, désirait que Berlin joue ce rôle¹³. Schacht, en outre, voulait que la Belgique, qui ne disposait pas d'assurance sociale, garde des coûts salariaux inférieurs à ceux du Reich.

En 1915, la *Deutsche Bank* ouvre une agence à Bruxelles. Son éternelle rivale, la *Dresdner Bank*, demande à être également présente en Belgique. L'intérêt pour les deux banques était de payer les clients belges avec la nouvelle monnaie, leur permettant de faire d'importantes économies par rapport à un paiement en marks. Schacht accorde une autorisation à la banque saxonne : soupçonné de favoriser son employeur, il doit quitter Bruxelles, probablement sur demande de von Lumm, qui lui était hostile. Aucune enquête n'a été menée : Schacht en avait demandé l'ouverture, von Lumm l'a refusée afin de se séparer rapidement de son subordonné¹⁴. Cette « affaire belge » a été utilisée contre Schacht tout au long de sa carrière.

Pour Schacht, le passage à Bruxelles se termine à l'été 1915 en « queue de poisson » : accusé d'avoir favorisé sa banque, il rentre à Berlin et quitte quelques mois après la *Dresdner* pour rejoindre, comme directeur général, la *Nationalbank*, noyau de la future *Danat*.

En 1918, la défaite de l'Allemagne rend caducs les travaux de ses experts sur la Belgique. Cette dernière obtient, lors des conférences d'Île-de-France, le rattachement de quelques bouts de territoires germanophones : Eupen et Malmédy. L'introduction des marks belges et le conflit territorial autour de ces cantons de l'Est font partie des facteurs qui marquent désormais les relations germano-belges. En outre, la Belgique, rompant avec sa tradition de neutralité, obtient des réparations et envoie des soldats pour occuper la rive droite du Rhin. Le décor des

¹¹ Felix Somary est économiste (1881-1956).

¹² KOPPER, Christopher, *op. cit.*, p. 44.

¹³ *Ibid.*, p. 45

¹⁴ *Ibid.*, p. 46

relations germano-belges des années 1920 est planté : occupation, réparations, marks, territoires.

De 1916 à l'automne 1923, Schacht travaille à nouveau dans le domaine bancaire privé, pour la *Dresdner Bank* puis la *National Bank*. À partir de 1918, il mène également une carrière politique. En effet, membre fondateur de la *Deutsche Demokratische Partei*¹⁵, il est par la suite proche de Gustav Stresemann, chancelier et ministre des Affaires étrangères. Ce dernier nomme Schacht Commissaire à la monnaie du Reich et le suggère à Friedrich Ebert qui le nomme président de la *Reichsbank*, le 1^{er} janvier 1924. La banque centrale allemande est alors en pleine crise : la stabilisation du mark doit être poursuivie, l'occupation de la Ruhr, décidée par les Belges et les Français, fait l'objet de négociations, l'Allemagne a dû accepter de transiger. L'arrivée d'un nouveau *Reichsmark* pose un problème financier à la Belgique. Les marks hérités de l'occupation ont en effet perdu toute valeur avec l'hyperinflation allemande. Bruxelles a ainsi subi un lourd préjudice financier.

II. La très longue affaire des « marks belges »

Dans les mois qui suivent l'arrivée de Schacht à la tête de la *Reichsbank*, les relations avec la Belgique se détendent progressivement. Les travaux du Comité Dawes, où des experts Belges sont actifs et participent à une solution raisonnable pour l'Allemagne au paiement des réparations, permettent une détente européenne. L'Allemagne et la Belgique sortent ainsi d'une période très tendue. De 1924 à 1930, les relations entre les deux pays connaissent un certain apaisement, malgré, en fin de période, un renouveau des tensions autour des discussions sur le plan Young.

De 1924 à 1926, Schacht cherche à troquer le remboursement des marks belges contre un retour d'Eupen et Malmédy. Pour le banquier central, il n'existe en effet pas de question autonome des « marks belges »¹. Il relie systématiquement cette problématique aux réparations ou à une autre entrave à des relations diplomatiques normalisées, Eupen et Malmédy. Des contacts réguliers sont pris sur ces questions entre banquiers allemands et belges. Ainsi, dans un contexte de rapprochement franco-allemand, Schacht, Delacroix et Émile Francqui

¹⁵ La *Deutsche Demokratische Partei* est un parti libéral de centre gauche, fondé à la fin de l'année 1918 et comptant parmi ses membres Max Weber ou Friedrich Naumann.

¹ Du point de vue de la *Reichsbank*, les « marks belges » ne sont pas distincts du reste de la monnaie allemande. En conséquence, il n'y a pas lieu de les rembourser, puisque le mark allemand a perdu son statut de monnaie au profit du *Rentenmark* puis du *Reichsmark*.

prennent contact pour détailler un plan de rachat d'Eupen et Malmédy par le Reich sous la forme d'un remboursement des « marks belges ».

Émile Francqui est directeur de la Société générale de Belgique. En 1924, il était délégué au Comité Dawes, où il a favorisé une voie de synthèse entre les propositions françaises et anglaises, en suggérant d'une part la création d'une banque centrale allemande indépendante et unique et d'autre part en proposant de sécuriser les paiements des réparations en isolant des sources de revenus. Il est notamment à l'origine de la constitution d'une société hypothécaire émettrice d'obligations sur l'industrie allemande, qui permettait de prendre le relais des clauses commerciales du traité de paix qui ont disparu à partir de janvier 1925². En 1926, ministre des Finances, il a agi en faveur d'une solution continentale pour stabiliser les monnaies belge et française, solution qui reposait particulièrement sur une implication de l'Allemagne. Parallèlement aux négociations sur l'Entente Internationale de l'Acier, Francqui et Delacroix, banquier et ancien Premier Ministre belge, répondent aux propositions de Schacht d'un accord financier permettant le retour d'Eupen et Malmédy au Reich³.

Ainsi à l'été 1926, quelques semaines avant l'entrevue de Thoiry, Francqui, Delacroix et Schacht discutent d'un accord qui serait lié au plan Dawes de 1924 : le Reich octroierait un prêt à la Belgique pour stabiliser le franc belge. Il serait remboursé, sans intérêt, par prélèvement direct sur les sommes versées à Bruxelles par Berlin au titre du plan Dawes si des négociations politiques sur Eupen et Malmédy et la question des « marks belges » aboutissent. Il serait remboursé à 5 % d'intérêt en cas d'échec des négociations diplomatiques⁴. Cependant, l'arrivée au pouvoir de Poincaré en France entraîne l'abandon de ces plans, malgré l'entrevue de Thoiry en septembre 1926.

Deux ans plus tard, dans la perspective du remplacement du plan Dawes, Bruxelles relance la question des marks belges. À partir de septembre 1928, les Nations intéressées ont décidé de convoquer un nouveau comité des experts – le futur comité Young. Le 9 novembre, le gouvernement belge envoie une note aux gouvernements britannique, italien et français et officieusement au ministre allemand à Bruxelles : il

² BUSSIÈRE, Éric, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918-1935*, Comité pour l'histoire économique et financière, Paris, 1992, p. 197

³ *Ibid.*, p. 269

⁴ BARCH Koblenz, *Teilnachlaß Schacht*, N/1294/5, annexé à une lettre de Müller à Schacht du 15 mars 1929. En 1929, Francqui réfute avoir participé à ces négociations et estime que Delacroix n'a jamais donné son accord, se bornant simplement à recueillir les propositions de Schacht, cf. BARCH Koblenz, *Teilnachlaß Schacht*, N/1294/5, lettre de Francqui à Schacht du 8.5.1929

n'accepte de participer à un règlement des réparations qu'à la condition qu'il contienne une solution à la question des marks belges⁵.

Au début de l'année 1929, des experts sont nommés par les pays créanciers et par l'Allemagne. Ils doivent proposer un nouveau mode de règlement des réparations, en remplacement du plan Dawes. La note du 9 novembre 1928 sous-entend donc que la question des marks belges doit y être négociée. Mais elle se conjugue vite aux discussions des experts sur le siège de la future banque internationale – prévue par les experts dès le premier mois des négociations – et aux litiges internationaux liés à Eupen et Malmédy. En effet, Bruxelles revendique le siège de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) lors des délibérations de la commission bancaire présidée par Lord Revelstoke. L'Allemagne refuse que la banque s'installe dans un pays en conflit avec elle sur des questions territoriales⁶. Les « marks belges » et Eupen et Malmédy ont ainsi contribué à ralentir très fortement les discussions des experts.

Sur demande de son gouvernement, Francqui, qui, comme Schacht, siège au Comité Young, contacte Schacht dès le troisième jour de réunion du Comité⁷. Schacht, pourtant non-mandaté pour cette question, envoie à l'*Auswärtiges Amt* un rapport de la discussion et précise qu'il serait possible de profiter de l'occasion pour discuter d'un retour d'Eupen et Malmédy au Reich⁸. Pour la Belgique, il s'agit d'une question engageant la signature des experts :

« M. Hymans me prie d'attirer l'attention de M. le Dr von Schubert sur la gravité de cette affaire. La Belgique ne pourrait accepter un règlement général de la question des réparations, si la question des marks n'est pas résolue en même temps qu'un arrangement équitable. »⁹

Paul Hymans, ministre belge des affaires étrangères, demande alors au gouvernement allemand de donner à la délégation allemande le pouvoir de discuter des marks belges¹⁰. Le 15 mars 1929, le chancelier Müller mandate Schacht de négocier avec Francqui, sous condition de distinguer ces discussions des travaux des experts¹¹. Peu enthousiaste, le

⁵ Akten zur deutschen auswärtigen Politik (ADAP), Band X, n° 80, 25.10.1928

⁶ BArch, Koblenz, Nachlaß Schacht, N/1294/3 « Reichsbank, 1923-1930, Geheim! Bankausschuss unter dem Vorsitz von Lord Revelstoke »

⁷ Akten der Reichskanzlei. Weimarer Republik. Kabinett Müller II, Band 1, n° 152

⁸ BArch Koblenz, Nachlaß Schacht, N/1294/5, « Belgien Markfrage, Paris 1929 », Schacht à Stresemann, 5.3.1929.

⁹ Ibid., « Abschrift zu II E M 2322 », Genève le 10.3.1929, Baron Moncheur à von Schubert.

¹⁰ Ibid., « Abschrift von Schubert », Genève, 13.3.1929.

¹¹ Ibid., N/1294/5, Müller à Schacht, 15.3.1929

chancelier demande au Président de la *Reichsbank* de ne pas conclure d'accord tant que la somme finale des réparations n'est pas connue. Il admet qu'il est possible de discuter à cette occasion d'un retour éventuel d'Eupen et Malmédy au Reich.

Les négociations s'engagent alors lors de diverses rencontres, notamment le 21 mars à l'hôtel Georges V¹², et à l'occasion d'échanges de lettres entre Schacht et Francqui, particulièrement au mois de mai. Les relations entre les deux hommes se dégradent progressivement. Schacht refuse de parler de « marks belges » car cette question n'existe pas aux yeux de la *Reichsbank* d'une part et parce qu'il ne peut y avoir légalement une indemnisation qui reviendrait à une réévaluation partielle d'autre part¹³. Il propose cependant à Francqui de trouver un terrain d'entente en discutant de questions territoriales qui avaient déjà été discutées entre Schacht et Delacroix, membre belge de la Commission des Réparations, en 1926¹⁴. Le Président de la *Reichsbank* espère qu'une résolution du problème des marks belges puisse inciter Francqui à être plus conciliant sur les questions abordées par le Comité des experts. De son côté, le Belge, « enfant terrible » de la conférence d'après Kastl, suppléant de Vögler¹⁵, refuse d'aborder la question d'Eupen et Malmédy¹⁶. Il ne reconnaît pas la légitimité des négociations de 1926, estimant que Delacroix n'était pas habilité à négocier et réfutant les propos de Schacht selon lesquels Francqui avait été mêlé à ces négociations et avait lui-même soulevé la question territoriale¹⁷. Bien qu'il espère pouvoir lier la question des marks belges et le retour d'Eupen et Malmédy au Reich, le chancelier Müller doit intervenir auprès de Schacht¹⁸. Il lui précise qu'il n'est pas question de mettre en danger les négociations sur les réparations. Schacht approuve et propose de repousser ces discussions après la conclusion des travaux du Comité¹⁹.

Hymans se plaint néanmoins auprès de Stresemann²⁰ et Francqui fait savoir à Young que les experts belges ne signeront pas sans solution aux

¹² BRI, BR07, Compte-rendu d'un entretien ayant eu lieu le 21 mars à l'Hôtel George V entre le Dr. Schacht et MM. Francqui et Gutt.

¹³ BARCH Koblenz, Nachlaß Schacht, N/1294/5, Schacht à Müller, 8.5.1929.

¹⁴ *Ibid.*, Schacht à Francqui, 8.5.1929

¹⁵ Akten der Reichskanzlei. Weimarer Republik. Kabinett Müller II, Band 1, n° 139, « Bericht Geheimrat Kastls über die Sachverständigenkonferenz, 1. 3.1929 »

¹⁶ BARCH Koblenz, Nachlaß Schacht N/1294/5, Francqui à Schacht, 6.5.1929

¹⁷ *Ibid.*, Francqui à Schacht, Paris, 8.5.1929.

¹⁸ *Ibid.*, Müller à Schacht, 18.5.1929

¹⁹ *Ibid.*, Schacht à Müller, 24.5.1929

²⁰ *Ibid.*, Stresemann à Schacht, 25.5.1929

marks belges²¹. Ils bénéficient en outre du soutien de l'Agent général des Réparations, Parker Gilbert, qui envenime encore la situation, car Schacht n'admet pas son ingérence²². Finalement, les gouvernements de Bruxelles et de Berlin retirent à Francqui et à Schacht leurs pouvoirs de négociation sur cette question²³.

En conséquence, la question des marks belges n'étant pas résolue, les experts belges refusent toujours de signer le rapport le 31 mai 1929²⁴. De plus, l'expert Français Moreau, gouverneur de la Banque de France, demande pour les Belges un paiement de 25 millions par an pendant 37 ans à la Belgique. Les experts allemands veulent refuser une telle solution²⁵. Stresemann déclare l'Allemagne prête à négocier avec la Belgique sur les marks belges et propose d'indiquer que le plan Young ne peut être ratifié sans règlement de cette question²⁶. Young approuve le ministre allemand le 1^{er} juin²⁷. La Belgique lui emboîte le pas quelques jours après²⁸. Les experts signent tous le plan Young et un accord sur les marks belges est conclu le 13 juillet 1929 et prévoit 37 annuités inconditionnelles, payables en nature en cas de difficultés.

Pour Schacht, cet accord est un échec personnel. Ses relations s'étant refroidies avec Gustav Stresemann, pourtant son mentor au début des années 1920, le président de la *Reichsbank* devient imprévisible au cours de l'automne 1929 et provoque en décembre une grave crise gouvernementale. Le sujet principal n'en est pas les marks belges, mais ces derniers font partie des reproches cités dans le rapport du 5 décembre 1929²⁹. Entre-temps, le plan Young avait prévu la réunion d'un Comité d'organisation de la Banque des Règlements internationaux (COBRI) à l'automne. Bruxelles va alors faire face à une hostilité forte et

²¹ *Ibid.*, Francqui à Young, 27.5.1929

²² Akten der Reichskanzlei. Weimarer Republik. Kabinett Müller II, Band 1, n° 212, « Der Reichsbankpräsident an den Reichskanzler ». Paris, 27. 5.1929.

²³ *Ibid.*, Hoesch à Müller, Paris, 30.5.1929.

²⁴ *Ibid.*, Hoesch à Stresemann, Paris, 31.5.1929

²⁵ *Ibid.*, Il s'agit d'ailleurs d'une forme d'intimidation de la part de Moreau qui a impliqué l'Américain Perkins de manière peu honnête. Voir Notiz. Geheim. Paris, den 31. 5.1929, Laut Aufgabe von Herrn Melchior.

²⁶ *Ibid.*, Stresemann à Hoesch, 31.5.1929, chiffré.

²⁷ *Ibid.*, Télégramme du 1.6.1929 signé par Schacht

²⁸ Voir l'annexe III du plan Young, contenant une lettre de Schacht à Young du 3.6.1929 qui décrit cette démarche, la lettre du 4 juin de Kastl à Lamont qui explique que l'Allemagne renonce à évoquer les questions territoriales et la lettre de Francqui à Young du 4.6.1929 qui accepte la démarche proposée.

²⁹ Akten der Reichskanzlei. Weimarer Republik. Kabinett Müller II. Band 2, N° 369. La référence aux marks belges se trouve dans la seconde partie du mémorandum.

systématique de Schacht, représentant allemand au sein du COBRI³⁰. La capitale belge a été proposée pour accueillir les travaux du COBRI, mais Schacht réussit à imposer Baden-Baden. Les Belges, très mollement soutenus par Paris, ont cédé pour montrer leur bonne volonté³¹. Dans la ville allemande, les travaux du Comité donnent lieu à un retour imprévu de la question d'Eupen et Malmédy.

Les discussions du COBRI sont encadrées par l'annexe I du plan Young. La Banque des Règlements Internationaux doit « offrir des facilités nouvelles pour aider les mouvements internationaux de capitaux et créer un instrument susceptible de favoriser les relations financières internationales ». En outre, elle devra gérer la réception et la répartition des réparations, facilitera également la commercialisation et la mobilisation d'une partie des sommes reçues. Les négociations du COBRI aboutissent à une solution de compromis sur les statuts de la banque, sur son organisation matérielle et sur la composition de son premier conseil d'administration. Deux enjeux essentiels se dégagent des débats : la définition de l'étendue des pouvoirs de la banque d'une part et la relation entre le statut de la BRI et le plan Young d'autre part. Malgré une suspension des travaux le 11 novembre, les négociations s'orientent vers une solution de compromis sur ces deux points. Néanmoins, dans les derniers jours de la conférence, un problème reste en suspens : le siège de la BRI. Cette question renvoie à nouveau à la « relation belge » de Schacht.

Les discussions autour du siège de la BRI se font à un double niveau. D'une part, des Allemands proches du milieu gouvernemental tentent un étrange *lobbying* auprès de Schacht, d'autre part le COBRI aborde évidemment lui-même la question.

Le 7 octobre 1929, Heinrich Brüning, député du *Zentrum*, informe Schacht d'un contact entre le prélat Kaas, l'un des chefs du parti catholique allemand, et des députés catholiques belges. Un lien pourrait être créé entre le siège de la BRI et le retour d'Eupen et Malmédy au Reich³². Schacht, dubitatif, propose un référendum où les deux gouvernements resteraient neutres, ce qui serait important pour toutes les affaires futures, comme la partie du Schleswig devenue danoise, Memel, etc³³ : la question d'Eupen et Malmédy est bien plus large que l'étendue de ce territoire... Brüning participe à des discussions en

³⁰ Quesnay note ironiquement : « Il [Schacht] se soucie peu de rencontrer à Bruxelles les personnalités bancaires qu'il a connues pendant l'occupation allemande. »

³¹ Banque de France, DGSE, 1489200303/26, Conférence de La Haye, travaux du comité d'organisation (septembre-octobre 1929), Francqui à Moreau du 20.9.1929.

³² BARCH Koblenz, Nachlaß Schacht, N/1294/7, Brüning à Schacht, 7.10.1929

³³ *Ibid.*, Schacht à Brüning, 8.10.1929

Allemagne sur le retour d'Eupen et Malmédy avec le secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* von Schubert et Kaas approfondit ses contacts en Belgique mais l'optimisme de la première lettre disparaît rapidement³⁴. Par la suite, cette action tourne court, non sans avoir mobilisé des sociaux-démocrates et d'autres députés catholiques. Réticents, l'*Auswärtiges Amt* et la chancellerie semblent surtout y voir une manière de sonder l'humeur des Belges³⁵.

Le comportement de Schacht sur le siège de la BRI est interprété différemment selon les personnes. Il dément avoir lié cette question au retour d'Eupen et Malmédy, mais a toutefois précisé que le siège de la banque ne pouvait se situer dans un pays ayant annexé des territoires germanophones. En conséquence, la Belgique ne pouvait obtenir le siège de la banque qu'en retournant ces cantons à l'Allemagne : les Belges estiment que Schacht a proposé un échange³⁶. Ainsi, Schäffer, fonctionnaire de l'*Auswärtiges Amt*, explique à son ministre que Schacht pensait que la Belgique était prête à lâcher Eupen et Malmédy contre la BRI³⁷.

Cette affaire crée une situation que les Belges du Comité ne peuvent tenir. Le 7 novembre, la question du siège est évoquée en session plénière du COBRI à Baden-Baden³⁸. Deux villes s'opposent. Français, Belges et Italiens sont défavorables à Londres. Britanniques, Japonais et Allemands rejettent Bruxelles. Les États-Unis ne se prononcent pas³⁹. Schacht menace : si une ville belge est choisie, la *Reichsbank* ne participera pas à la BRI.

« Malheureusement, la Belgique n'a pas été seulement impliquée dans la Guerre contre sa volonté mais elle s'est laissée attirer volontairement dans l'accord de paix. Chacun sait, en raison du fait qu'entre la Belgique et l'Allemagne de graves questions politiques sont à clarifier, qu'aucun Allemand responsable ne peut accepter Bruxelles comme siège de la Banque. Je ne sais pas dans quelle mesure les autres délégués accordent une valeur à une coopération libre et volontaire de l'Allemagne et de la *Reichsbank* à la « banque internationale » mais s'ils

³⁴ *Ibid.*, Brüning à Schacht, 11.10.1929 et Brüning à Schacht, 20.10.1929

³⁵ *Ibid.*, Lettre à Schacht (auteur inconnu) du 5.11.1929

³⁶ *Ibid.*, Schacht à Curtius, 2.11.1929

³⁷ ADAP Serie B Band XIII, n° 57 « Der Reichsminister des Auswärtigen Curtius an den Präsidenten des Reichsbank-Direktoriums Schacht, Berlin, 15.10.1929 ».

³⁸ Akten der Reichskanzlei. Weimarer Republik. Kabinett Müller II, Band 2, n° 345 « Die deutsche Delegation des Organisationskomitees der Bank für internationalen Zahlungsausgleich an den Reichskanzler. Baden-Baden, 9.11.1929 »

³⁹ *Ibid.*, n° 335, « Die deutsche Delegation des Organisationskomitees der Bank für internationalen Zahlungsausgleich an den Reichskanzler. Baden-Baden, 1.11.1929 ».

y accordent une valeur, on devrait exclure Bruxelles comme siège de la banque. »⁴⁰

Pour sortir de l'impasse, Reynolds, Président du Comité, propose que le siège se situe dans un pays neutre. Les délégués belges quittent Baden-Baden le 8 novembre, laissant les discussions se poursuivre sans eux. Bâle, en pays neutre, est choisie comme siège parce qu'elle est frontalière de l'Allemagne et de la France⁴¹. Les Belges ont échoué, car les Français ont cessé de les soutenir.

Ces discussions autour du siège de la BRI engendrent une nette détérioration des relations entre le ministère des Affaires étrangères et le Président de la *Reichsbank*. L'*Auswärtiges Amt* craint que Schacht ne remette en cause certaines victoires diplomatiques : l'évacuation des deux dernières zones de la Rhénanie dépend aussi de la Belgique, puissance occupante comme la France. Les négociations qui se déroulent dans une atmosphère exécable à Paris puis à Baden-Baden autour des marks belges, d'Eupen et Malmédy et du siège de la BRI, font craindre aux Allemands un raidissement des Belges à La Haye où doit être finalisé le plan Young⁴². Cependant, les sessions du COBRI d'octobre et novembre 1929 ne donnent aucun résultat définitif. Le Comité doit se réunir à nouveau en janvier 1930 à La Haye, afin de tenir compte des décisions des gouvernements.

La conférence de La Haye de janvier 1930 fait suite à celle de l'été 1929. Elle donne lieu à l'« acte final » du divorce entre Schacht et la République de Weimar. Le président de la *Reichsbank* et Karl Blessing, son représentant au sein de la délégation allemande jusqu'au 16 janvier 1930, s'opposent à la fois à leur propre délégation et aux autres délégations nationales. La question belge ne joue plus d'importance particulière. Il s'agit désormais d'une opposition générale aux négociations qui se sont déroulées depuis la décision de septembre 1928 de convoquer un nouveau Comité des experts. Schacht, annonce le 16 janvier 1930 que la *Reichsbank* refuse de participer à la BRI. Cette décision est d'abord le symptôme d'une crise allemande et sera résolue

⁴⁰ *Ibid.*, p.2. « Leider sei Belgien indessen nicht nur gegen seinen Willen in den Krieg hineingezogen, sonder es habe sich willentlich in die Friedensabmachungen hineinziehen lassen. Jedemann wisse, daß infolgedessen zwischen Belgien und Deutschland schwerwiegende politische Fragen zubereimigen seien und solange diese Fragen nicht bereinigt seien, könne kein verantwortlicher Deutscher für Brüssel als Sitz der Bank eintreten. Ich wisse nicht, wie weit die Urbigen Delegierten auf eine freiwillige und gern übernommene Mitarbeit Deutschlands und der Reichsbank bei der „Internationalen Bank“ Wert legten, wenn sie aber hierauf Wert legten, so möge man Brüssel als Sitz für die Bank ausschließen. ».

⁴¹ *Ibid.*, n° 345, *op.cit.*

⁴² BARCH Koblenz, *Nachlaß Schacht*, N/1294/7, Lettre à Schacht d'auteur inconnu, 5.11.1929

par un changement de statut de la *Reichsbank* l'obligeant à participer au capital et aux travaux de la BRI. Dans un second temps, l'opposition de Schacht à Weimar s'est soldée par son départ en mars 1930. Temporairement, la relation belge de Schacht s'interrompt.

Depuis l'automne 1928, les relations de Schacht avec ses interlocuteurs belges illustrent la difficulté et la médiocrité des relations entre Bruxelles et Berlin. La Belgique est une puissance occupante considérée comme hostile en Allemagne. Mais, ni Berlin, ni Bruxelles ne peuvent risquer une détérioration de leurs relations, expliquant, parmi d'autres éléments, que le cabinet allemand a préféré contredire puis laisser partir le président de la *Reichsbank*, malgré les risques que cela créait.

Après sa démission, Schacht se rapproche progressivement des nazis, à partir de décembre 1930. Parallèlement, il s'éloigne des gouvernements « autoritaires » succédant au cabinet Müller. À Bad Harzburg en octobre 1931, il s'oppose ouvertement à Brüning. Il soutient publiquement et ouvertement les nazis lors de la mise en place de la fameuse pétition des industriels en faveur d'une nomination de Hitler à la chancellerie. Ce comportement est payant : en mars 1933, il est de retour à la tête de la *Reichsbank*.

III. 1933-1940 : échec du Bloc-Or, amélioration des relations germano-belges et rupture

À son retour à la *Reichsbank*, Schacht est débarrassé de la question des marks belges. Bruxelles cherche progressivement à réinventer son statut international face à la poussée diplomatique nazie et l'impuissance franco-britannique. Schacht exploite cette recherche pour se sauver et limiter la débâcle monétaire et commerciale de l'Allemagne.

A. 1933-1936 : transferts, Nouveau Plan... Schacht, le III^e Reich et la Belgique

De 1933 à 1936, les relations entre l'Allemagne et la Belgique sont dans un entre-deux : l'arrivée au pouvoir de Hitler et la nomination de Schacht à la *Reichsbank* mettent au premier plan les problèmes économiques et, surtout, financiers et monétaires. La question pour la Belgique est désormais de savoir comment se faire rembourser les dettes extérieures privées de l'Allemagne. Cette problématique s'impose également aux autres partenaires de l'Allemagne. Il faut alors choisir : multilatéralisme ou bilatéralisme ? Les négociations menées en 1933 et 1934 par Schacht autour de la question des transferts – c'est-à-dire le

remboursement en devises des dettes extérieures – visent à diviser le front des créanciers.

En effet, Schacht réunit les représentants des créanciers privés à Berlin, à la fin du mois de mai et au début du mois de juin 1933. Schacht veut légitimer une décision qui est déjà prise : payer au moins 50 % de l'endettement extérieur allemand en Reichsmark ou en marks bloqués¹. Au 1^{er} juillet 1933, les transferts sont restreints. Ceux des dettes à court terme l'étaient depuis 1931 et la conclusion des accords *Stillhalte*.

Les transferts et plus généralement les questions monétaires sont discutés à la conférence de Londres dans un cadre intergouvernemental. Mais la suspension de la conférence le 27 juillet 1933 met à mal ces négociations. Le front des créanciers peut-il tenir ? La première fissure vient des Pays-Bas et de la Suisse, avec qui l'Allemagne concluent des accords particuliers, qui incluent un paiement des dettes en devises en échange d'avantages commerciaux (octobre 1933). Une nouvelle conférence avec les créanciers en décembre 1933 doit mener à une restriction plus poussée encore des transferts. En fait, cette conférence voit le front des créanciers définitivement éclater.

Dans les premiers mois du régime nazi, la Belgique et la France font preuve d'une relative solidarité. Les deux pays préconisent des solutions monétaires orthodoxes, fondées sur l'étalon or. Cependant, cette relation avec la France est ambiguë : en effet, avec la convention d'Ouchy signée avec les Pays-Bas, Bruxelles cherchait à trouver une solution multilatérale à la crise, passant par la réduction d'un problème majeur qui concernait notamment l'Allemagne : l'insuffisance des liquidités internationales. Or cette logique tendait à mettre fortement à contribution la France et ses capitaux. De plus, cette politique avait un penchant délicat pour Paris : il fallait également, dans la lignée des négociations sur la trêve douanière, diminuer les entraves au commerce international².

Ce qui était à la fois une convergence monétaire et une divergence commerciale n'a pas empêché la France, la Belgique et d'autres pays à créer le Bloc-Or après l'échec de la conférence de Londres. Mais ce Bloc-Or souffre d'une tare majeure : la solidarité des pays défendant l'étalon-or contre les dévaluations de la livre (1931) et du dollar (1933) est strictement monétaire et non commerciale. Dès le début des négociations, le Bloc-Or bute sur le problème commercial. La Belgique,

¹ CLAVERT, Frédéric, *Hjalmar Schacht, financier et diplomate*. Thèse soutenue le 11.12.2006, sous la direction de Sylvain Schirmann et Marie-Thérèse Bitsch, p. 190 .

² BUSSIÈRE, Eric, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe 1918-1935*, Paris : CHEFF, 536 pages, p. 416 et suivantes

notamment, veut des accords commerciaux et, surtout, une trêve douanière la plus large possible. La Belgique avait un grand intérêt à sa participation au Bloc-Or : ses exportations vers la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse et la Pologne représentent 40 % de ses ventes en 1933³.

Mais au sein du Bloc-or, les positions respectives de la France et de la Belgique sont déterminées par les relations avec l'Allemagne, malgré les restrictions croissantes sur les transferts et l'apparition des accords de clearing. Pour cette raison – et pour éviter un effondrement du mark – Coulondre en France et van Langenhove en Belgique tentent d'élargir le Bloc-Or à l'Allemagne, en s'adressant au responsable des services économiques à l'*Auswärtiges Amt*, Karl Ritter⁴. Mais les Pays-Bas et la Suisse ont fait échouer cette tentative : en octobre 1933, ils rompent le front des créanciers extérieurs de l'Allemagne en signant des accords spéciaux leur permettant d'obtenir un remboursement des dettes contractées par des créanciers allemands dans leur pays. Les créanciers de l'Allemagne, avaient, pendant la première conférence des transferts, empêché une rupture de ce front : Schacht, organisateur de cette conférence, n'avait pas réussi à les diviser. Mais la Suisse et les Pays-Bas, dont le commerce avec Berlin était largement bénéficiaire, ne pouvaient accepter une limitation des transferts, qui les désavantageaient un peu plus. Le Bloc-Or fait alors l'objet de négociations bilatérales, dont la France et la Belgique sont les acteurs principaux⁵. Menées jusqu'en février 1935, ces négociations échouent et ouvrent la voie à une dévaluation du franc belge.

Selon Éric Bussière, l'échec du Bloc Or a montré la nécessité d'un élargissement de la coopération économique à l'Allemagne : c'est l'esprit de la période qui s'ouvre en 1936, dont Schacht est un acteur important.

B. La mission van Zeeland et la tentative d'amélioration des relations germano-belges

À partir de 1936 s'ouvre en effet un temps où les négociations économiques ont pris, pendant un peu moins de deux ans, une importance particulière. En juillet 1936, l'assemblée extraordinaire de la Société des Nations décide de l'arrêt des sanctions économiques à l'encontre de l'Italie. Paul van Zeeland, président de la session de clôture, propose alors que la SDN se penche sur des questions économiques plus que politiques. Suivi de la dévaluation du franc

³ *Ibid.*, p.427.

⁴ *Ibid.*, p. 429

⁵ *Ibid.*, p. 430

français et de l'accord tripartite, cette demande se traduit par la proposition franco-britannique d'une mission menée par van Zeeland pour analyser les possibilités d'amélioration des relations économiques en Europe⁶. La Belgique est alors revenue à une politique d'« indépendance », neutre et séparée politiquement de la France. Depuis 1935, elle a menée une politique économique qui a connu un succès certain. Exemplaire et neutre, la Belgique est le pays le plus à même pour mener des négociations économiques.

Schacht joue un rôle important lors de la mission van Zeeland. Il est alors prisonnier des structures du III^e Reich : la logique fonctionnaliste du régime nazi – « se rapprocher du Führer »⁷ – lui fait perdre progressivement son pouvoir. Contesté par Walter Darré, ministre de l'agriculture, et par Robert Ley, du Front allemand du travail, il est concurrencé par Göring et son plan de 4 ans. Schacht va alors exploiter son réseau international, construit de longue date, pour tenter de se maintenir à la tête du ministère de l'Économie et de la *Reichsbank*. Schacht se rend en France en août 1936 et envisage avec Léon Blum les possibilités d'accord entre la France et l'Allemagne. Ces discussions restent en suspens, malgré la dévaluation du franc français et l'accord tripartite qui l'accompagne. Tentant de les relancer en décembre 1936 par la publication d'un article dans *Foreign Affairs* sur l'Allemagne et le problème colonial, Schacht saisit l'occasion de la mission van Zeeland pour tenter de continuer ce « plan » dont le but est d'obtenir des concessions coloniales – et donc des matières premières – contre un accroissement de la sécurité européenne.

Au début de la mission van Zeeland, Schacht se rend à Bruxelles pour une visite de politesse auprès de la Banque Nationale Belge qui s'insère, d'après *Le Temps* du 15 avril 1937, dans le « plan d'ensemble » de Schacht développé depuis août 1936 et sa visite auprès de Léon Blum. Peu de temps avant son départ, Schacht annonce à l'*Auswärtiges Amt* qu'il ne veut pas passer sous silence la question d'Eupen et Malmédy et qu'il a l'intention d'évoquer la question coloniale, même s'il pense que cette question doit rester uniquement économique dans un premier temps⁸.

À Bruxelles, le Président de la *Reichsbank* rencontre Léopold III, Henri de Man, ministre des Finances, Franck, le gouverneur de la banque centrale, et Paul van Zeeland⁹. Le 13 avril 1937, Schacht s'entretient seul avec le roi. Après les politesses d'usage, Léopold

⁶ Voir pour plus de détails la contribution ci-dessous sur la mission van Zeeland.

⁷ L'expression est reprise de KERHAW, Ian, *Hitler*, 2 tomes, New York , 1999-2001.

⁸ ADAP, Serie C, Band VI, 2, n° 307 « Aufzeichnung des Vortragenden Legationsrats von Rintelen, Berlin, 8. 4.1937 »

aborde immédiatement le domaine économique. Schacht lui décrit la volonté d'amélioration des relations économiques internationales, de coopération avec une nouvelle SDN séparée du traité de Versailles et sans clause de sanction et d'une certaine limitation des armements. En échange, l'Allemagne espère nourrir et occuper sa population par la mise en place d'un « champ d'action » colonial. Il propose une discussion officieuse entre quelques personnes et espère que la mission van Zeeland ira dans ce sens.

Avec De Man, Schacht aborde également la question de l'amélioration de la situation économique et politique, en vue d'intégrer à nouveau l'Allemagne dans le circuit économique international. De Man approuve le Président de la *Reichsbank* sur la question coloniale mais insiste sur la nécessité d'aligner le *Reichsmark* sur les autres monnaies. Schacht rappelle qu'il est prêt à un alignement des monnaies, sous condition de la mise en place d'un système fixe de parité des monnaies servant de fondement au commerce international.

Le 16 avril, après un petit déjeuner chez Franck, gouverneur de la Banque nationale de Belgique, van Zeeland et Schacht discutent. Dans un premier temps, l'échange est similaire aux entretiens avec le roi et De Man. Le Belge se montre ouvert sur la question coloniale et aborde ensuite le sujet de sa nouvelle mission. Il indique qu'il veut d'abord se renseigner et indique à Schacht que Maurice Frère se rendra à Berlin. Schacht précise qu'il reste des questions à résoudre entre leurs deux pays, comme celle d'Eupen et Malmédy, dont le règlement permettrait une amélioration de leurs relations. Van Zeeland s'abstient de répondre. La discussion se poursuit en fin d'après-midi. Le Président de la *Reichsbank* rappelle sa démarche auprès de Blum et explique que le Président du Conseil a pris contact avec l'Angleterre, sans résultats. En effet, les Britanniques, pense Schacht, ne prennent pas la mesure de l'importance de ses propositions. Van Zeeland promet qu'il s'entretiendra de cette question avec Eden lors de son passage à Bruxelles (25-27 avril). Schacht explique ensuite qu'il s'oppose à toute conférence mondiale s'il n'y a pas un accord préalable entre les Puissances. Il pense notamment à des discussions entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, par le biais d'un contact entre quelques personnalités, conformément à la proposition royale. Pour le Président

⁹ *Ibid.*, n° 316, Schacht a transmis son rapport sur ces entrevues: « Der Gesandte in Brüssel Freiherr von Richthofen an das Auswärtige Amt, Brüssel, 14.4.1937 ». Le premier document joint concerne la rencontre de Schacht avec le roi du 13.4.1937 ; le second document joint raconte la rencontre avec De Man ; le troisième document joint concerne le petit déjeuner avec Franck, von Richthofen et van Zeeland et sa femme ; le quatrième document joint raconte la visite officielle auprès du Premier Ministre Paul van Zeeland.

de la *Reichsbank*, si l'Allemagne n'obtient pas de colonies, elle risque de s'écrouter ou de tenter une aventure extérieure¹⁰. Van Zeeland estime manifestement que la situation allemande est particulièrement difficile et considère comme très important de montrer à Schacht qu'il veut améliorer la situation. Cependant, il n'est pas convaincu des arguments coloniaux de l'Allemand.

La visite de Schacht à Bruxelles a pour conséquence de relier la mission van Zeeland aux propositions faites à Léon Blum en août 1936. Le ton du banquier central est très négatif et relève soit de la volonté d'impressionner, soit de la conscience de la fragilité économique du Reich. Le problème reste de savoir si les autres dirigeants du III^e Reich soutiennent le Président de la *Reichsbank*. Or, en France, on doute qu'il représente le parti et le régime et l'on considère que ses propositions sont combattues au sein même du Reich¹¹.

Peu de temps après, Maurice Frère est envoyé à Berlin le 29 avril 1937. Schacht fait circuler des instructions pour uniformiser le discours des Allemands qui rencontreront le financier belge¹². L'Allemagne est prête à collaborer loyalement aux échanges internationaux de biens. Néanmoins, au vu de la situation du marché allemand, le contrôle des changes et le *Nouveau Plan* ne peuvent être supprimés pour éviter toute pression sur le *Reichsmark* et le processus de fuite des capitaux qui s'ensuivrait. La priorité, selon Schacht est le règlement du problème des matières premières d'une part et celui des dettes d'autre part. Dans ce but, l'Allemagne souhaite disposer d'un territoire colonial lui permettant de produire et d'acheter en *Reichsmarks* des matières premières. Les entretiens de Frère avec Schacht et Göring montrent que les deux dignitaires du III^e Reich ont accordé leurs violons : leurs propos de divergent pas des instructions de Schacht.

Une fois Frère reparti, Schacht prépare un second voyage à Paris, à l'occasion de l'exposition universelle. Il ne bénéficie alors plus de la confiance des Français. Le ton de ses discours s'est endurci, il est peu enclin à faciliter les compromis permettant de conclure les négociations commerciales en cours depuis trois mois¹³. En outre, les revendications coloniales allemandes à ce propos doivent s'articuler avec les buts plus

¹⁰ *Ibid.*, n° 344 « Aufzeichnung des britischen Außenministers Eden, Foreign Office, 29.4.1937 »

¹¹ *Ibid.*, n° 328 « Botschaftsrat Forster (Paris) an das Auswärtige Amt, Paris, den 21.4.1937 »

¹² *Ibid.*, n° 346 « Aufzeichnung des Ministerialdirektors Ritter, Berlin, 30.4.1937 ». BArch Berlin, Deutsche Reichsbank R2501/7035, p. 142-143, « Sprachregelung gegenüber Frère ».

¹³ Documents Diplomatiques Français (DDF), 2^e série, Tome V, n° 436, François-Poncet à Delbos, 19.5.1937.

généraux de la politique allemande : la *Gleichberechtigung* et la politique en Europe centrale¹⁴.

Le rôle de Schacht dans la mission van Zeeland s'amenuise pendant l'été 1937 et lors de son départ du ministère de l'Économie, de fait en septembre et de droit en novembre. Schacht n'a pas réussi à utiliser la Belgique, son Premier Ministre et la mission van Zeeland pour éviter la dégradation de sa situation au sein du régime nazi. Novembre 1937 est aussi le mois du « protocole Hoßbach » : au fur et à mesure de la marche à la guerre, Schacht s'éloigne du pouvoir. En conséquence, la « relation belge » de Schacht s'étoile.

C. Schacht renonce à la Belgique

En juin 1940, l'Allemagne est victorieuse de la France. Pour vaincre les troupes françaises, la *Wehrmacht* a envahi la Belgique. Comme en 1914, il faut organiser ce territoire occupé et, en conséquence, faire appel à des experts civils. Des militaires et nazis tentent d'enrôler à nouveau Schacht. Funk, son successeur à la *Reichsbank*, lui fait parvenir une lettre le 17 octobre 1940, sur les rivalités entre la *Dresdner* et la *Deutsche Bank* en Belgique. Si Schacht rend un avis sur les relations entre les deux banques, il refuse toutefois d'être envoyé à Bruxelles¹⁵. En effet, le général Halder, par l'intermédiaire du général Wagner, l'a sollicité pour des conseils techniques liés à l'invasion de la Belgique et lui a demandé d'y diriger les affaires bancaires, financières et monétaires. Schacht ne veut pas être impliqué dans une guerre qu'il désapprouve, malgré son rôle dans le financement du réarmement des années 1930.

La Belgique fut l'occasion pour Schacht d'entrer dans la vie publique. Elle en symbolise également son échec politique sous le III^e Reich. Après la guerre, après le procès de Nuremberg, après les procès de dénazification, Schacht reprend une activité bancaire privée. Il ne sort cependant pas complètement du monde public : proche de la CSU en Bavière, il mène une activité de conférencier. Il est également conseiller financier international pour des États non-alignés et, souvent, antisionistes. De la Belgique, il n'est plus question.

¹⁴ *Ibid.*, n° 440, François-Poncet à Delbos, 20.5.1937

¹⁵ Institut für Zeitgeschichte (IFZ), Spruchkammer Stuttgart, Sp1/12, 16.4.1947 et IMT, Volume 12, p. 581